

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-deux mars à dix heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260322_2

↳ Fixation du nombre de postes d'Adjoints.

Date de la convocation

▪ 18 mars 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

Mme DUQUESNE Cécile, M. BOUTLEUX Guy, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. CAILLIER Christophe, Mme FOURNY Micheline, M. DEVIN Serge, Mme COLL Hélène, M. DUBRULLE Marc, Mme BRICHE Noémie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BAILLARD Sylvie, M. LELEU Bruno, Mme POUBLON Marie-Simone, M. ARBLAY Bertrand, Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette, M. SENEAL Maxime, Mme BERNARD Sabine, M. GHEZAL Mehdi, Mme NOURTIER Fabienne, M. BOISLEUX Arthur, Mme HARDUIN Loëtitia, MM. DESPIERRE Christian, GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, M. MORBIDELLI Philippe, Mme PROVIN Valérie.

A été nommée secrétaire de séance

Mme ROUSSEAU Marie-José

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Immédiatement après avoir été élu, le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir déterminer le nombre d'Adjoints à élire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil Municipal de Wimereux compte 29 membres ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de huit Adjoints.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création de **sept** postes d'Adjoints.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 23 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS »
(M. GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe et Mme PROVIN Valérie)

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création de **sept** postes d'Adjoints au Maire.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Marie-José ROUSSEAU.

#signature#